

ET TOUJOURS LA BRADERIE : une mise au point de la municipalité

Nous recevons avec prière d'insérer :

« Dans un article du journal « République » du lundi 4 août 1975, la municipalité est mise en accusation par M. Hubert Frison, président de l'A.S.C.A.I.S.

Il s'agit une fois de plus de la braderie qui fait l'objet depuis plusieurs années de discussions passionnées qui divisent le monde du petit commerce local. Sans vouloir donner dans une polémique stérile, M. Frison et ses collègues de l'A.S.C.A.I.S., trouveront bien normal que la municipalité réagisse à des propos dont les uns sont inexacts, les autres tendancieux.

Il est exact que la municipalité, forte de l'expérience des années précédentes, avait autorisé la braderie, place Noël-Verlaque et qu'après une première entrevue avec les organisateurs, elle avait promis de revoir sa position en fonction d'éléments nouveaux.

Il avait été signifié au président Frison qu'un accord entre partisans et adversaires de la braderie devait être recherché et que la municipalité déterminerait sa position en fonction de cet accord.

Au cours d'une 2e entrevue, il semblait, aux dires des représentants de l'A.S.C.A.I.S., que les difficultés étaient aplanies.

Après quoi, la municipalité ayant fait sa propre enquête, a constaté qu'elle avait été induite en erreur ; que les commerçants de la rue Legane, pas plus que ceux de la rue Cyrus-Hugues, pas plus qu'un nombre assez grand de commerçants des rues transversales, n'étaient d'accord pour la braderie au centre-ville.

A partir du moment où des membres de l'A.S.C.A.I.S. eux-mêmes ne sont pas tous d'accord, comment imaginer que la municipalité avait le pouvoir d'unir le monde commerçant ?

Si elle avait été tentée de le faire, sans doute l'aurait-on accusée d'ingérence dans une organisation qui se veut à caractère strictement corporatif.

Et puis, il faut bien dire que les questions de majorité et de minorité sont bien confuses sur un problème qui n'intéresse pas seulement les commerçants.

En toute démocratie la municipalité a consulté la population du centre-ville car elle n'administre pas seulement pour les commerçants. Et elle a constaté qu'il y a des opposants qui redoutent le bruit et les désordres.

Il y a les opposants qui veulent circuler tranquillement en voiture ou même à pied.

Il y a les opposants qui n'aiment pas voir des ordures ou résidus divers joncher le sol devant leur porte.

Et puis, il y a les commerçants, qui gênés dans l'exercice de leur

profession, considèrent que la venue massive de commerçants, non sédentaires, devant leur magasin, constitue une atteinte à la liberté du travail.

Tous les aspects du problème, la municipalité les a envisagés. Elle a entendu une cloche, celle des commerçants partisans de la braderie ; Elle a entendu une deuxième cloche, celle des opposants ;

Elle a entendu une troisième cloche, celle des habitants du centre ville qui sont les plus nombreux.

Et finalement, elle a adopté une position de sagesse. La braderie aura tout de même lieu à quelque 200 mètres du centre-ville. Ceux de nos concitoyens qui auront vraiment l'intention de brader, feront bien l'effort de ce petit déplacement.

Nous sommes bien d'accord avec M. Frison pour dire que la désunion est toujours préjudiciable à un groupe social. Mais de grâce ! Monsieur le président, c'est d'abord à vous de faire l'union dans le vôtre !

A chacun ses responsabilités.

Quant au danger pour le commerce que représentent les gros intérêts, la municipalité n'a de leçon à recevoir de personne dans la lutte intransigeante qu'elle mène depuis toujours contre la politique des monopolistes qui nous gouvernent.

Tout le monde ne peut pas en dire autant !

Ceci dit, ajoutons encore que la municipalité a la conscience bien tranquille sur les problèmes où on veut l'atteindre.

- Elle a aidé à la création de nouveaux marchés ;
- Elle prend à sa charge les éclairages, les illuminations renforcées pendant les braderies ou les fêtes ;
- Elle a toujours participé à la lutte contre les grandes surfaces ;
- Elle fait payer les droits de place moins chers qu'ailleurs ;
- Elle fait travailler au maximum les commerçants locaux pour les travaux diers ou les œuvres sociales ;
- Elle a toujours fait supporter le poids de la patente aux grosses entreprises, favorisant ainsi les petits commerçants locaux.

Naturellement, elle pourrait faire mieux si le pouvoir qu'elle combat sans faiblesse ne lui imposait pas un budget d'office qui entraînera des réductions d'activités - ce que ne souhaite sûrement pas l'A.S.C.A.I.S.

Les commerçants locaux, membres de l'A.S.C.A.I.S., ou non, les artisans, les entrepreneurs comprendront parfaitement, nous en sommes convaincus, le langage de la municipalité qui poursuivra son œuvre en toute sérénité. »

LA MUNICIPALITE.

Var Matin, 7 août 1975 A. AUTRAN